

Travaux de restauration de l'église Notre Dame de Montory en 1765

Si vous utilisez cet article,
merci de citer la source :
Association Ikerzaleak
Maison du Patrimoine
64130 Mauléon Licharre
<http://ikerzaleak.wordpress.com>

* * * * *

Ce document à été remis à l'association Ikerzaleak, suite à l'appel du Président lors de la dernière assemblée générale, par Mme A. Nabarra de Tardets que nous remercions chaleureusement.

Il est particulièrement important car il serait seulement le deuxième, connu à ce jour, évoquant la restauration ou la décoration intérieure d'une église souletine à cette époque. (L'autre concerne l'église de Musculdy)

Avant d'en venir au document lui-même, remettons nous dans le contexte de l'époque. Les guerres de religion sont terminées, en 1620 Louis XIII à rendu les églises aux catholiques, il est venu en personne avec son armée à Pau pour faire enregistrer son édit et annexer par la même occasion la Navarre au Royaume de France. Les directives du concile de Trente, à l'origine de la Contre Réforme, sont déjà entrées en application.

En octobre 1672 Mgr de Maytie a effectué une visite pastorale en Soule¹, débutée à Montory ou il est resté le samedi 8 et le dimanche 9, avant de continuer son périple. Par des documents, concernant des églises du Béarn, nous savons qu'il profitait de cette occasion pour demander, d'améliorer ici l'état du bâtiment, à ordonner l'achat d'objets de culte, à conseiller l'achat d'un retable etc. C'est probablement ce qui s'est passé à Montory puisque la convention ci-dessous confirme, presque cent ans après, la présence du retable et du tabernacle, mais aussi la nécessité d'en redorer certains éléments. L'évocation de la visite de Mgr de Révol, dans le texte de la convention, confirme cette pratique. En 1738 également a été créée la « Confrérie du Très Saint Rosaire du lieu de Montori » par un bref du pape Clément XII, sous l'épiscopat de Mgr de Montillet évêque d'Oloron.

* * * * *

Voici la transcription intégrale de cette convention de 1765.

Nous avons choisi de respecter l'orthographe et la ponctuation d'origine ainsi que les majuscules.

« Nous soussignés arnaud D'etcheapar Curé, pierre D'astugue marguilié² de l'église notre dame de montory,

Déclarons qu'en conséquence de l'ordonnance de visite de monseigneur Lévêque D'oloron³ du 19e août 1761, avons convenu avec le Sieur pierre D'élissalt D'oylherq peintre et doreur, que celui ci fera dans le Sanctuaire de lad. Église de montory toutes les peintures et doreures ordonnées par lad. ordonnance de visite ; et comme la même ordonnance ne porte point au précis ce qui doit être peint, et ce qui doit être Doré, nous avons distingué l'un et l'autre avec led. D'élissalt, sçavoir qu'il Dorera les quatre Corniches des Cadres des trois tableaux qui sont au Côté du grand autel, et même qu'aux mêmes tableaux ou Cadres qu'il en dorera une partie au milieu du haut et du Bas, aussi bien qu'aux milieu des Cottés d'iceux, qu'il dorera aussi les deux Corniches du haut du Cadre du grand tableau qui est derrière le tabernacle, qu'il dorera aussi les deux Corniches du haut d'un petit tableau qui est dessus le tableau du grand autel, et aussy qu'il dorera aux deux Cottés dud. Grand tableau, et au milieu d'iceux un morceau de chacun desd. Cottés, qu'il dorera aussi les lettres qui sont au haut du grand autel qui contiennent, «

assumpta es maria in Coelum », qu'il dorera aussi une partie des ornements des pilastres et de la Corniche qui sont sur le haut du retable, le Reste il peindra, aussi bien que les restes des Cadres des tableaux, qu'il dorera aussi les images du grand autel qu'on fait renouveler dans les endroits ou il sera nécessaire, qu'il dorera partie et le reste peindra, d'un grand chandelier de Bois qu'on va faire faire pour le Cierge pascal, le tout Conformément à lad. ordonnance dud. Seigneur évêque, toutes lesquelles Dorures et peintures le même Sr D'élissalt aussi soussigné à promis de faire incessamment pour et moyennant la somme de trois Cent cinquante livres à Compte de laquelle il a reçu tout présentement Celle de Deux Cent une livre, le surplus qu'est Cent quarante neuf livres sera payable par le marguilié qui sera en place pour le vingt quatre Juin prochain mille Sept Cent Soixante Six ainsy que nommé.

D'etcheclar Curé, D'astugue marguilié et Délissalt Doreur avons Convenu sur le Contenu en la présente et promettons d'exécuter les présentes Conventions en foy Dequoy avons Signé, et fait Double à montory le six juillet mille Sept Cent Soixante Cinq »

Elissalt Doreur

D'Etcheclar curé

Dastugue marguilié

Je soussigné déclare qu'outre La Convention cy dessus je fait d'autres peintures et Dorures par ordre du Sr Curé et Dastugue marguilié qui montent à Cent Septante Livres, à montory ce premier Décembre mil Sept Cent soixante six

Elissalt Doreur

reçu à Comptte desd. Conventions la somme de quatre Cent Septante Sept Livres, reste ce que je dois prendre quarante trois Livres à montory ce 1er Décembre 1766

Elissalt Doreur reçu Led. Argent des mains du Sr Dastugue marguilié et ay signé Led. jour Elissalt Doreur

reçu des mains dud. Dastugue la somme de Dix Huit Livres à montory le 15 Xbre 1766

Elissalt Doreur cy 18 #



Le grand chandelier pour le cierge pascal, cité dans le document de 1765, se trouve toujours à l'église de Montory

*Ce texte nous apporte quelques précisions importantes sur la décoration du sanctuaire. Tout d'abord la présence de cinq tableaux, dont un grand derrière le tabernacle. Le document mentionne des pilastres (montants latéraux du retable) et une grande corniche, sans doute l'élément supérieur transversal. On peut donc imaginer que le décor ressemblait à celui que l'on peut voir à l'église de Troisvilles. Adossé au mur, les pilastres de chaque côté du grand tableau représentant sans doute l'Assomption de la vierge, si l'on se réfère à l'inscription latine mentionnée au dessus du grand autel : « **Assumpta es Maria in Coelum** » Ces cadres comportaient (sans doute) un motif au milieu de chaque côté puisqu'ils devaient être redorés. Puis devant ce décor, le tabernacle que l'on voit encore aujourd'hui qui est aussi évoqué dans la convention. C'est cet ensemble complet qui est ici dénommé retable. Certaines parties devaient être redorées ce qui signifie qu'il était là de puis un certain temps. Certains tableaux étaient encore présents en 1842, puisque dans les comptes de la « Confrairie du Rosaire⁴, »*

Restauration de l'église de Montory en 1765

figure une somme de 2 livres pour « décrasser les tableaux ». Quand et pourquoi ont-ils disparu ?

Aujourd'hui il reste le tabernacle en bois doré. A noter que à l'origine, il était surmonté d'une couronne et classé dans cette disposition. Depuis le milieu des années cinquante, la couronne a été déposée à la sacristie et remplacée par une statue de la vierge du 18^e siècle⁵.

Enfin, ce texte nous apprend que le chandelier en bois qui supporte, encore aujourd'hui le Cierge pascal a été commandé en 1765, il comporte en effet des parties dorées et d'autres peintes comme le montre notre photo.

Ce document est pour l'instant le seul qui nous donne une idée assez précise de l'aspect du sanctuaire de l'église N-Dame de l'Assomption au milieu du 18^e siècle, c'est pourquoi nous avons souhaité le faire connaître.

Robert Espelette, Ikerzaleak

1

- J. de Jurgain : « Etudes historiques et religieuses du Diocèse de Bayonne comprenant les anciens diocèses de Lescar et Oloron »

² - Le marguillier était le trésorier de la Fabrique qui gérait les finances de la paroisse.

³ - Mgr de Révol évêque d'Oloron de 1742 à 1783

⁴ - Registre de « La Confrérie du Très Saint Rosaire du lieu de MONTORI déposé aux ADPA 1 J 3345 le bref du pape y est annexé.

⁵ - René Cuzacq « Les vierges de Soule »